

République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de Valence
Canton de St-Vallier

9.1 Autres domaines de compétences
des communes
Délibération N° 2024-24

COMMUNE DE PONSAS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Nathalie GOMES, Cécile PONS, Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Lucie TROUILLET, Lucille MERCHADOU, Marc THIECHARD, Jacques GACON, Peggy VIOT, Roger BLACHON, Philippe CAILLET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent excusé : Néant.

Pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Cécile PONS.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions de plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 16 janvier 2021 et du 08 octobre 2024, mentionnées ci-dessous :

N° du plan	Nom des familles	Dates inhumation
2	FRUGIER	1882
3	ROUSSET	1896
6	Illisible	Illisible
13	BOISSET BONNETON	
18	DESCOMBES GRANDOUILLET	1902
22	GRAILLAT VALETTE	1881 1900
23	CELTIER	1860
24	PASCAL	1879 1928
28	BESSET	1820 1852
30	BUR	Illisible
33	CHAPRIE	

N° du plan	Nom des familles	Dates inhumation
72	PEYRET	1920 1956
90	MEYSONNAT	1881
93	DELAUNAY	1921 1996
95	GUIGUONNET CHALAOUX	1863 1948
99	VAUX	1912 1949
100	LADREY	1911 1918
103	MOURVILLIER	1910 1971

37	MIGUET	1965		113	PINET	1901
38	REBOUL	1956			ROBIN	1950
40	MIGUET	1911 1924		119	GRAILLAT	1859 1890
42	BROUILAT	1969 1972		121	GENEVIER	1890
43	PEYRET	1927		126	HYVERT	1941 1942
45	PARADIS BESSET	1890 1911		128	Pas de nom visible	
46	VALLA	1953 1955		129	Pas de nom visible	
51	Aucun nom			132	SOLEILLANT	1932 1963
62	CHANÉAC	1934		133	MORET	1942
64	COTTE	1937 1968		134	CHAPURLAT	1952
68	FAURE	1904 1941		135	LLORT	
70	VIAL	1972		138	CORNILLON	
				140	BOUCHARIN	1919
				146	GUIGUONNET	1902 1907

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbal,

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire des concessions en leurs noms et au nom de ses successeurs,

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal :

- Autorise la reprise de ces concessions et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations les concessions indiquées en état d'abandon, listées ci-dessus et indiquées sur le plan annexé à la présente délibération.

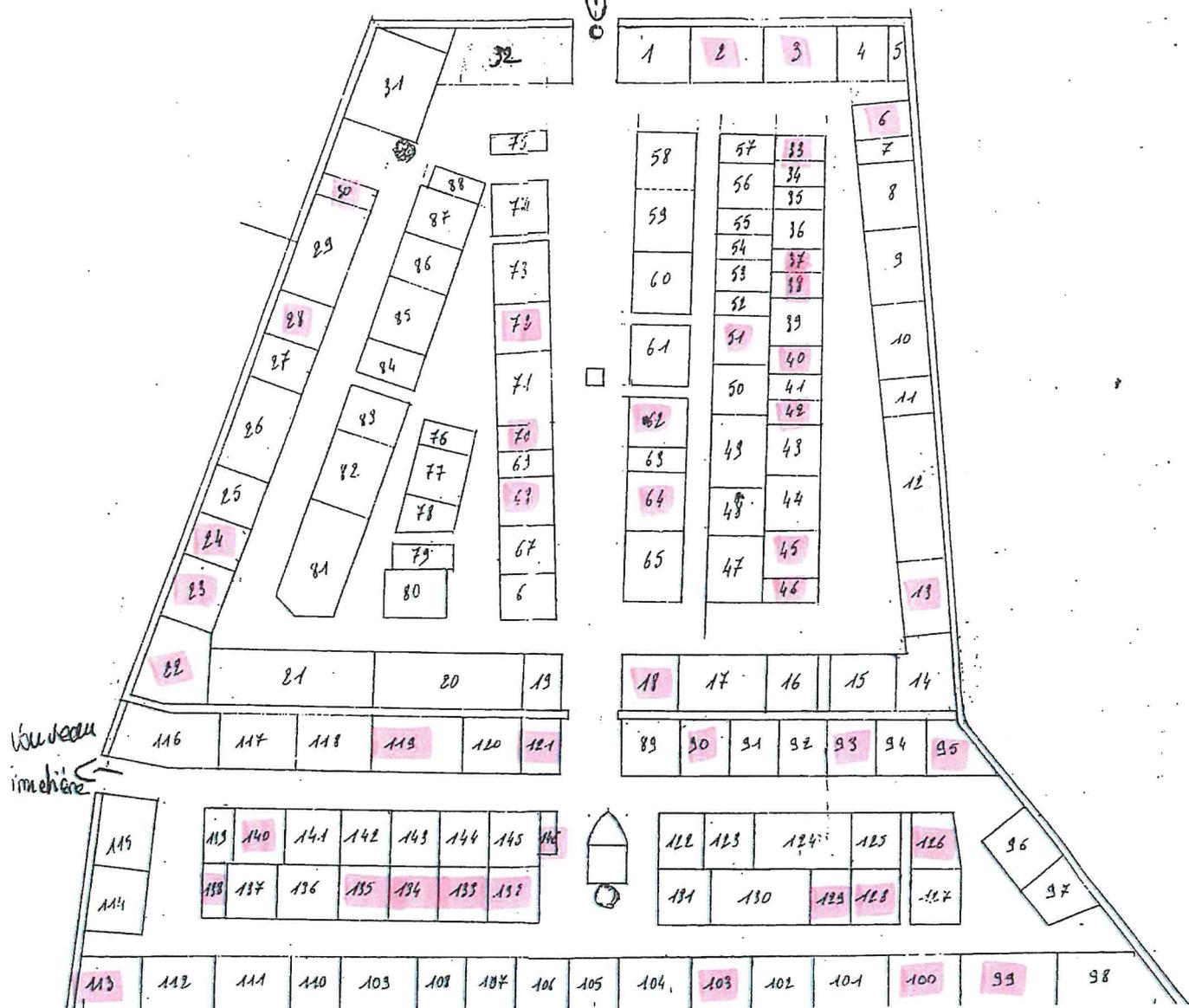
- Dit que la reprise sera étalée dans le temps.

~~Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.~~

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Le maire,
Marie-Christine PROT

Entrée Principale



Plan annexé à la délibération du Conseil Municipal,
 n° 2024-26 du 06 décembre 2024
 Le Maire,
 Marie-Christine PROT

The official stamp of the Municipality of Pommevaine is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE POMMEVAINE'. Below the stamp is the signature of Marie-Christine PROT.
